



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EXTINCEURS DANS
DIVERS LOCAUX DE LA BCEAO A COTONOU AU BENIN**

JANVIER 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

La BCEAO envisage de renforcer son dispositif de sécurité par l'acquisition de nouveaux extincteurs.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appels d'offres a pour objet la fourniture et l'installation d'extincteurs dans divers locaux de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué de deux lots à savoir :

Lot 1 : Fourniture et installation de 193 extincteurs à l'Agence Principale et à la résidence de fonction du Directeur National de la BCEAO à Cotonou ;

Lot 2 : Fourniture et installation de 13 extincteurs avec coffret de protection pour le centre aéré de la BCEAO à Cotonou.

Chaque soumissionnaire a le libre choix de postuler pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du présent dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins trois (3) mois à compter de la date limite de dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction certifiée desdites notices en français.

I.10. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.13. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la livraison conforme de l'équipement, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.14.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.14.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements pendant la période de garantie ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.14.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et critères de performance de l'équipement, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur, incluant des visuels de l'équipement proposé ;
- l'attestation de l'équipementier pour l'équipement proposé, mentionnant clairement l'objet du marché le cas échéant ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés appuyées d'attestations de bonne exécution ;
- toute autre information technique jugée utile.

I.14.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture de l'équipement ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison de l'équipement (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.15. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir, dans leurs soumissions, la preuve de leur agrément par les fabricants.

I.16. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.17. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.18. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, **à la date et heure précisées** dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

N.B. : Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou déposé par porteur à la guérite de l'Agence de la BCEAO n'est recevable.

I.19. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article 1.4, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.20. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.21. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement

avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les fournitures qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO

I.22. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.23. Lieu de livraison et d'installation

La livraison des équipements commandés s'effectuera selon le mode DAP «Delivered At Place» conformément aux incoterms 2020, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

Leur installation à l'Agence Principale, à la résidence de fonction du Directeur National et au centre aéré de la BCEAO à Cotonou, est à la charge du fournisseur.

I.24. Réception

La réception interviendra en deux (2) temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison de l'équipement et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation à l'usage du bon fonctionnement de l'équipement livré.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.25. Garantie

Les extincteurs devront être de dernière génération et livrés à l'état neuf. Ils doivent être couverts par une garantie du fabricant d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison des équipements dans les locaux de la BCEAO. Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des extincteurs. La fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence, seront à la charge du fournisseur.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de garantie d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

I.26. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.27. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES / CADRE DE DEVIS

II-1 Spécifications techniques

Les extincteurs à livrer doivent être obligatoirement conformes à la norme CE et répondre aux caractéristiques attendues selon la directive 97/23/CE.

Les extincteurs portatifs doivent être fixés solidement à une hauteur de 1,2 m du sol (hauteur de la poignée de portage)

Chaque extincteur doit être signalé par un affichage clairement visible et installé de façon durable.

N.B. : Les extincteurs du lot 2 (destinés au centre aéré de la BCEAO à Cotonou) ainsi que leurs supports doivent résister à la corrosion. Chaque extincteur sera muni d'un coffret de protection contre l'embrun marin.

II.2 – Cadre de devis

Modèle de cadre quantitatif et estimatif pour le Lot 1 :

DÉSIGNATION	Qté	PRIX UNIT	MONTANT
ZONE 1 : CIRCULATION TOUR REZ DE CHAUSSEE (BAS) AU 14^{ème} ETAGE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	43		
Eau pulvérisée avec additive de 6L	2		
CO2 de 5 kg	16		
CO2 de 2 kg	1		
ZONE 2 : COMPTABILITE / CAISSE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	6		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	2		
CO2 de 5 kg	8		
ZONE 3 : CAVEAU/ASCENSEUR CAISSE (machinerie)			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	6		
Poudre polyvalente ABC de 6kg	1		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	1		
CO2 de 2 kg	1		
CO2 de 5 kg	2		
ZONE 4 : CAFETERIA			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	2		
CO2 de 5 kg	1		
ZONE 5 : LOCAL ONDULEUR			
CO2 de 2 kg	1		
CO2 de 5 kg	2		
ZONE 6 : PARKING DIRECTION			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	2		
Poudre polyvalente ABC de 6kg	2		
Poudre polyvalente ABC de 50kg	1		

DÉSIGNATION	Qté	PRIX UNIT	MONTANT
ZONE 7 : PCI/PCS			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	1		
Poudre polyvalente ABC de 50kg	1		
CO2 de 2 kg	2		
CO2 de 5 kg	2		
ZONE 8 : PARKING SUD			
Poudre polyvalente ABC de 9kg	2		
CO2 de 5 kg	1		
ZONE 9 : GUERITES			
CO2 de 5 kg (Guérite sortie)	2		
CO2 de 5 kg (Guérite sortie véhicule)	1		
CO2 de 5 kg (Guérite entrée)	1		
CO2 de 5 kg (Guérite entrée véhicule)	1		
CO2 de 5 kg (Guérite arrière)	1		
ZONE 10 : LOCAL SURPRESSEUR			
CO2 de 5 kg	1		
ZONE 11 INFIRMERIE			
Extincteur à eau pulvérisée avec additive de 9l	2		
ZONE 12 : TGBT / LOCAL GROUPE FROID			
Poudre polyvalente ABC de 9kg	1		
Poudre polyvalente ABC de 50kg	1		
CO2 de 5 kg	3		
ZONE 13 : VESTIAIRE PCI (réserve d'extincteurs)			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	23		
Poudre polyvalente ABC de 6kg	5		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	5		
Poudre polyvalente ABC de 50kg	1		
CO2 de 2 kg	1		
CO2 de 5 kg	18		
ZONE 14 : ARCHIVES TOUR			
REZ DE CHAUSSEE HAUT			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	2		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	1		
3ème ETAGE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
5ème ETAGE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
7ème ETAGE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	2		

DÉSIGNATION	Qté	PRIX UNIT	MONTANT
8ème ETAGE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
11ème ETAGE			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
ZONE 15 : VILLA			
Eau pulvérisée avec additive de 9L	2		
Poudre polyvalente ABC de 9kg	3		
CO2 de 5 kg	1		
TOTAL	193		
RECAPITULATIF POUR LE LOT 1			
Extincteur à Eau pulvérisée avec additive de 9L	94		
Extincteur à Eau pulvérisée avec additive de 6L	2		
Extincteur CO2 de 5 kg	61		
Extincteur CO2 de 2 kg	6		
Extincteur à Poudre polyvalente ABC de 9kg	18		
Extincteur à Poudre polyvalente ABC de 6kg	9		
Extincteur à Poudre polyvalente ABC de 50kg	3		
TOTAL EXTINCTEUR	193		
Fourniture de socles et forfait de pose	193		
Fourniture et pose d'affichettes pour extincteurs	193		
TOTAL HT/HD			

Modèle de cadre quantitatif et estimatif pour le lot 2

DÉSIGNATION	Qté	PRIX UNIT	MONTANT
1-ADMINISTRATION			
Extincteur à eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
2- GUERITE			
Extincteur à poudre polyvalente ABC de 6kg	1		
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
3- LOCAL GE			
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
4- LOCAL TGBT			
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
5- LOCAL TRANSFORMATEUR			
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
6- CUISINE			
Extincteur à eau pulvérisée avec additive ABF de 6L	1		
7- LOCAL CYBER			
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
8- LOCAL MOTEUR PISCINE			
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
9- VESTIAIRE HOMME			
Extincteur à eau pulvérisée avec additive de 9L	1		
10- LOCAL ARMOIRES ELECTRIQUES SOUS LA TRIBUNE			
Extincteur CO2 de 5 kg	1		
11- MAGASIN SOUS LA TRIBUNE			
Extincteur à eau pulvérisée avec additive de 9l	1		
12- SALLE DE GYM			
Extincteur à eau pulvérisée avec additive de 9l	1		
TOTAL	13		
RECAPITULATIF POUR LE LOT 2			
Extincteur à Eau pulvérisée avec additive de 9L	4		
Extincteur à Eau pulvérisée avec additive ABF de 6L	1		
Extincteur CO2 de 5 kg	7		
Extincteur à Poudre polyvalente ABC de 6kg	1		
TOTAL EXTINCTEUR	13		
Fourniture de socles en inox et forfait de pose	13		
Fourniture et pose d'affichettes pour extincteurs	13		
Fourniture et pose de Coffrets de protection contre l'embrun marin	13		
TOTAL HT/HD			

ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION

Entête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EXTINCTEURS DANS DIVERS LOCAUX DE LA BCEAO A COTONOU AU BENIN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]*, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'extincteurs dans divers locaux de la BCEAO à Cotonou, au Bénin :

- 1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
- 2- m'engage à livrer les extincteurs dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,
- 3- m'engage expressément à livrer les équipements conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
- 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres,
- 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE 2 : Modèle de Caution d'avance de démarrage

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la fourniture et l'installation d'extincteurs dans divers locaux de la BCEAO à Cotonou au Bénin

Nous faisons référence au contrat de marché signé le.....entre la BCEAO pour le Bénin et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Cotonou

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de réception du montant de l'avance de démarrage sur le compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Elle expire et sera libérée au plus tard un (01) mois après le remboursement intégral de cette avance.

Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Bénin notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Bénin seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)